

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION N° 2025-09-128-DR/CP**

Nomenclature : I.1.7

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX PLURIANNUELS VOIRIE ET RÉSEAUX – AVENANT POUR AJOUT DE NOUVEAUX PRIX UNITAIRES.**

**Votants : 32**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 32**

**Pour: 32**  
**Contre : /**

L'an deux mille vingt cinq, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme OGER

### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme MOUNIER	procuration	à	Mme ORDUNA
Mme DUPRE	procuration	à	Mme DUFAU
Mme LE GALL	procuration	à	Mme LALANNE
M. LORMAND	procuration	à	M. GONZALES

### ABSENT NON EXCUSÉ

M. LATAILLADE

**SECRETARE DE SEANCE :** M. DOMET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	32

Fait à Tarnos,  
le 19 septembre 2025  
Pour extrait certifié  
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

*22/09/2025*

Pour mémoire, en Mai 2022, la Ville de Tarnos a lancé une consultation allotie portant sur les travaux pluriannuels de voirie et réseaux. Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot n°1 : Travaux de voirie, attribué à la société COLAS SUD OUEST, pour un montant maximum de 4 000 000,00€HT sur 4 ans ;
- Lot n°2 : Réseaux Assainissement et Eaux Pluviales, attribué à la société COLAS SUD OUEST, pour un montant maximum de 500 000,00€HT sur 4 ans ;

Au fur et à mesure de l'exécution de ce marché les besoins ainsi que les évolutions techniques rendent nécessaire l'ajout de nouveaux prix, non initialement prévus. Il convient aujourd'hui d'ajouter de nouveaux prix unitaires au bordereau des prix de ce marché.



## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée,

Vu la délibération n° 2022-05-086 du 18 mai 2022 du Conseil municipal de Tarnos autorisant Monsieur le Maire à lancer et signer le marché de programme pluriannuel de voirie sous forme d'accord cadre à bon de commande,

Vu l'article 2194-1-2° du Code de la Commande Publique relatif à l'autorisation de modifications de montants ;

Considérant qu'il convient d'intégrer au bordereau des prix du lot n°2 de nouveaux prix unitaires (PN13-PN14-PN15) dans le cadre de l'évolution des besoins de la Ville,

### DÉLIBÈRE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°2 « Réseau – Assainissement pluvial » du marché n°22TX12 de travaux pluriannuel de voirie qui intègre de nouveaux prix unitaires au BPU initial,

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)